

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 16 Mars

UNE GRANDE QUESTION

Une œuvre très grande et très belle vient d'être entreprise, — il faudrait dire plutôt une œuvre indispensable. Elle ne fait pas seulement honneur aux hommes de cœur qui l'ont conçue et qui consacrent d'infatigables efforts à la mener à bien ; elle est, on le doit dire, un grand, un immense service rendu à la patrie. C'est surtout, en effet, lorsqu'il s'agit de secourir et d'arracher à la mort ceux qui seront fatalement — et combien nombreux, hélas ! — les victimes des guerres prochaines, qu'il convient de se préparer et de s'organiser.

L'armée française, en état de mobilisation, dispose de plus de 6,000 médecins, 1,150 pharmaciens, 1,900 officiers d'administration, 30,000 infirmiers de section et environ 20,000 infirmiers et brancardiers régimentaires.

Les Etats dont l'organisation militaire se rapproche le plus de la nôtre possèdent un service de santé militaire non moins considérable, mais ils ont une énorme supériorité sur nous, en raison du développement qu'ils ont su imprimer aux sociétés de secours aux blessés.

En Allemagne, la Prusse seule compte 600 sociétés de secours avec 70,000 membres. A côté des grandes sociétés reconnues d'utilité publique, elle possède des corps d'infirmiers volontaires qui ont jusqu'à 2,000 et 6,000 membres, répartis par provinces et arrondissements.

En Autriche-Hongrie, la grande société de secours aux blessés de la Cisleithanie seule, comptait déjà, en 1884, 54,000 membres, formant des sociétés secondaires dont l'organisation est si puissante et si complète jusque dans ses moindres détails, qu'il existe une carte uniquement consacrée à cette organisation, où sont exactement portées les ressources dont disposent en hommes et en matériel non seulement les villes, mais sur

les frontières jusqu'aux moindres villages.

En France, trois grandes sociétés reconnues d'utilité publique : Société française de secours aux blessés, l'Union des Femmes de France, l'Association des Dames françaises, disposent d'un matériel sinon supérieur, du moins égal à ceux des grandes sociétés étrangères ; mais ce qui nous fait défaut, ce sont les corps d'infirmiers volontaires, et ces corps sont indispensables.

En guerre, les armées avancent ou reculent suivant les exigences de l'art militaire et, dans leur marche, entraînent tous les services sanitaires de l'avant, laissant aux soins des services de l'arrière, non seulement tous leurs blessés et malades, mais encore ceux de l'armée ennemie, qui ne sont pas transportables. C'est l'une des raisons principales qui explique l'extension donnée par l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie à leurs corps d'infirmiers volontaires.

En France, certes, le dévouement ne manque pas ; mais le dévouement sans organisation ne peut suffire.

L'effectif des armées augmente sans cesse, la puissance destructive des armes de guerre est devenue effrayante. Au lendemain d'une bataille, les milliers de blessés de l'armée nationale se doubleront des milliers de blessés de l'armée ennemie. Où trouvera-t-on le grand nombre d'infirmiers nécessaires pour leur donner, sous les ordres des médecins, tous les soins convenables ? Où les trouvera-t-on si tout n'est pas prévu et réglé d'avance ?

Il faut que dès le temps de paix un corps puissant d'infirmiers volontaires soit organisé dans tous ses détails, il faut que chaque infirmier soit porteur d'une feuille de route nominative spéciale pour qu'on puisse réunir sur un point donné à un moment donné, le nombre d'hommes indispensables pour faire face à toutes les exigences.

Il suffisait autrefois, pour être un excellent infirmier, d'avoir de la bonne volonté et du sang-froid ; de la bonne volonté pour surmonter les fatigues, les dégoûts, les répugnances ; du sang-froid pour triompher

des émotions dans les grandes opérations chirurgicales et de la crainte des maladies contagieuses.

Ces deux qualités maîtresses, la bonne volonté et le sang-froid, sont aussi indispensables que jamais, mais elles ne suffisent pas. Les révolutions récemment faites dans les diverses branches de l'art de guérir sont telles que l'homme qui approche d'un malade, même pour remplir le rôle modeste d'infirmier, doit posséder une certaine instruction technique ; sinon toute sa bonne volonté sera stérile, tous ses efforts seront non seulement impuissants mais dangereux ; stériles et impuissants, car comment pourrait-il se servir d'un matériel compliqué qu'il ne connaît pas ; dangereux, car, ignorant les principes fondamentaux de l'hygiène et de l'antiseptie, il va semer la contagion des maladies qui décimaient autrefois les armées et tuer les blessés qu'il voudrait guérir.

La nécessité de préparer et d'instruire dès le temps de paix des infirmiers en grand nombre sur toute l'étendue du territoire et particulièrement sur les frontières est donc impérieuse. La société des Hospitaliers Sauveteurs s'en est rendu compte et a entrepris résolument la tâche. En raison de son organisation actuelle, rayonnant déjà sur neuf départements, elle est mieux à même qu'aucune autre de réussir. L'appel que son comité d'organisation, composé d'hommes aussi éminents que patriotes : MM. Octave Noël, le docteur Pierre Delbet, Th. Funck-Brentano, vient de publier, mérite de provoquer dans la France entière un mouvement d'opinion puissant et efficace. Les cadres qu'il forme, les cours pratiques qu'il organise pour familiariser les futurs infirmiers avec le matériel de campagne et les soins de toute nature à donner aux malades, sont appelés à rendre d'immenses services.

Nous avons assez de foi dans tous ceux qui ont au cœur l'amour de l'armée et de la patrie pour être certain que cette œuvre nationale obtiendra sur tout le territoire un universel concours. J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 13 mars

M. le président annonce qu'il a reçu plusieurs demandes d'interpellation sur les faits qui se sont produits samedi à la Cour d'assises.

M. Després développe son interpellation.

Il constate que l'incident à la Cour d'assises a ému le parti républicain tout entier et il demande si, oui ou non, M. Soinoury a agi par ordre du ministre de la justice.

Il s'agit de sauver les institutions républicaines.

M. Cavaignac déclare qu'il ne peut que répéter les questions posées par M. Després. Les faits signalés par Mme Cottu seraient abominables s'ils étaient vrais.

M. Bourgeois. Tout cela est faux. (Applaudissements. Interruptions.)

M. Bourgeois continue au milieu du bruit.

Si, dit-il j'avais donné l'ordre de faire des promesses à Mme Cottu, j'aurais commis une infamie. (Applaudissements à Gauche.)

M. Déroulède, interrompant à plusieurs reprises, est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. Bourgeois ajoute qu'il a donné sa démission et est venu devant la Cour d'assises parce qu'il a voulu répondre non à certaines questions, mais à toutes les questions que le président pourrait lui poser en public et il croit avoir le droit de lever la tête. (Applaudissements à Gauche.)

Il n'a autorisé jamais personne à se servir de son nom.

S'il l'avait fait, il aurait commis une infamie. Il attend que quelqu'un se lève pour lui dire qu'il a commis cette infamie. (Applaudissements.)

M. Ribot dit que si M. Bourgeois est venu défendre son honneur, il va, lui, défendre l'honneur du gouvernement.

M. Loubet, qu'il a interrogé, lui a affirmé que Soinoury lui avait dit que Mme Cottu avait demandé par un intermédiaire une audience au directeur de la Sûreté.

M. Ribot ajoute que Mme Cottu demandait à voir son mari.

M. Loubet autorisa Soinoury à la recevoir.

De son côté, Soinoury affirme qu'il n'invita jamais Mme Cottu à venir dans son cabinet. (Violentes protestations.)

Tout récemment encore, ajoute M. Ribot, Mme Cottu demandait une audience à M. Lozé.

Voulait-elle recommencer avec M. Lozé ce qu'elle avait fait avec Soinoury ? (Les interruptions redoublent.)

M. Millevoye dit que son indignation sera partagée par tous les honnêtes gens. Il ajoute que

prends là ?

— Ça ne me surprend pas, ça m'estomache, comme on dit... ça me tombe de mon haut, quoi !

Boislaurier sourit.

— Vraiment ?

— Parbleu ! il y a bien de quoi... Qui aurait supposé ça ! Et dans le pays qu'est-ce qu'on en dit ?

— Dans le pays, on ne le sait pas.

— Ah !... et la mère !

La mère l'ignore.

Le conducteur fit un nouveau bond.

— Comment balbutia-t-il, suffoqué cette fois ! Vous partez sans avoir prévenu votre mère ?

— Oui, car elle ne m'aurait pas laissé partir...

Il n'y a que le père.

Le père Nicol s'était arrêté les bras cassés par la stupéur.

— En voilà bien d'une autre. Mais que s'est-il donc passé ? Un malheur ?

Le voyageur sentit les larmes lui venir aux yeux.

— Un malheur, un grand malheur, un malheur irréparable pour moi, M. Nicol.

Le vieillard prit la main du jeune homme, très ému.

— Un malheur, mon Dieu !

— Un malheur qui m'a brisé le cœur, qui a pour toujours tué la paix et le bonheur de ma vie, fit gravement le fils de Boislaurier.

Le conducteur haussa les épaules.

— Allons donc ! Allons donc ! Une amourette sans doute... Il ne faut pas vous frapper comme ça.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

9

LE

GARÇON DE JEU

PAR JULES DE GASTYNE

PREMIÈRE PARTIE

L'AMOUR AU VILLAGE

I

Son poing se crispa dans un geste tragique et ces mots sortirent de sa bouche :

— Oh ! maudits ! maudits !

Puis il s'arracha à cette contemplation qui l'agitait trop, renouvelant toutes ses blessures, agrandissant et avivant toutes ses plaies, et il dégringola vivement le versant opposé de la colline.

Il y avait environ vingt minutes que notre voyageur marchait, toujours absorbé, quand les sonnettes de la diligence qui va de Verneuil à Tilliers tintèrent à ses oreilles.

En même temps dans un éclaboussement de coups de fouet, une voix lui cria :

— Tiens, tiens, où diable allez-vous donc, comme ça, M. Boislaurier.

Le jeune homme se retourna...

Il reconnut le conducteur de la diligence, le père Nicol, qui venait de mettre pied à terre pour laisser souffler ses chevaux en montant la côte.

Un sourire triste erra sur ses lèvres.

Il tendit la main au vieillard.

— Bonjour, père Nicol.

L'accent dont ces mots furent prononcés parurent surprendre l'homme.

— Ah ! ça, dit-il, on a du chagrin.

Boislaurier fit un geste négatif.

— On a l'air tout triste.

— Je ne suis pas triste, répondit le jeune homme.

— On ne le dirait pas.

Le conducteur examina alors la tenue du voyageur.

— Un paquet, un bâton, reprit-il, on dirait un compagnon du tour de France.

— Que signifie ?

— Cela signifie que je vais loin.

Le père Nicol fit un mouvement de surprise.

— Loin ?... Et où donc ?...

— Je ne sais pas encore.

Le vieillard regarda son jeune interlocuteur dans le blanc des yeux.

— Ah ça, poursuivit-il, vous quittez Verneuil.

— Je quitte Verneuil.

— La maison paternelle ?

— La maison paternelle.

— En voilà une affaire !

— C'est ainsi...

Le conducteur secoua la tête.

— Voyons, vous plaisantez ?

— Je ne plaisante pas.

— Mais vous avez un but ?

— J'en ai un... je vais m'engager.

les insinuations portées par M. Ribot à la tribune, déshonorent cette tribune. (Violentes exclamations).

Le président propose la censure contre M. Millevoye.

— Vous ne voulez pas me laisser parler dit M. Millevoye, eh bien ! frappez-moi sans m'entendre, quand il en est d'autres ici qu'aucune peine ne menace et qui devraient être en Cour d'assises comme M. Floquet et M. Clémenceau. (Explosion de protestations).

M. Casimir Périer retire la parole à M. Millevoye qui doit quitter la tribune.

La censure est prononcée par la Gauche tout entière contre M. Millevoye ; la Droite et les boulangistes votent contre la censure.

M. Ribot conclut en disant que le gouvernement croit avoir fait tout son devoir et que peut-être, s'il s'était prêté à des compromissions, il aurait moins d'ennemis.

Le gouvernement fait appel au concours de tous les républicains.

M. Le Provost de Launay s'attache à démontrer que, malgré toutes ses déclarations, le gouvernement ne veut pas la lumière sur le Panama.

Nous assistons, dit-il, à une comédie de justice.

M. Cavaignac convient que derrière le Panama il y a certaines manœuvres, mais, en tous cas, il y a certains actes blâmables. (Protestations à gauche).

— Or, dit-il, la question est de savoir si, pour déjouer ces manœuvres, il n'y a pas une certaine attitude à prendre, une certaine politique à suivre. (Mouvements divers).

Je reconnais que dans l'incident Mme Cottu-Soinoury, il a pu y avoir la simple machination de ce sieur Gauliard, dont on a tant parlé, lequel faisait peut-être le jeu des adversaires de la République en imaginant ses louches entreprises. La responsabilité des ministres est dérogée de ce chef, je le reconnais, mais il n'en reste pas moins vrai qu'il subsiste, cet incident le prouve, dans l'administration de l'intérieur, des traditions fâcheuses auxquelles le ministre ne peut mettre un terme, et qui peuvent avoir pour effet de compromettre l'honneur de la République.

— Je sais bien, reprend M. Cavaignac, qu'il y a certains procédés de gouvernement dont on déclare ne pouvoir point se passer. Tel n'est pas l'avis du pays. Il y a des procédés, des agissements, dont le pays ne veut plus. Le gouvernement n'a pas su agir aussi complètement, aussi vigoureusement qu'il l'eût fallu dans ces affaires de Panama.

Prenez garde que les derniers scandales, que les actes de ces jours derniers ne produisent une impression désastreuse sur l'opinion, qui finirait par rendre responsable de tout le principe même du gouvernement républicain.

Nous ne saurions donc nous associer à ce qu'a fait le gouvernement en ces circonstances.

La droite et les boulangistes applaudissent M. Cavaignac.

M. Ribot affirme que le gouvernement a fait son devoir et qu'il n'y a pas beaucoup d'anciens partis qui auraient eu le courage, la hardiesse et la loyauté du parti républicain.

L'ordre du jour de M. Rivet, accepté par le gouvernement, disant que la Chambre, résolue à laisser la justice suivre son cours et faire toute la lumière et approuvant les déclarations du gouvernement, est adopté par 297 voix contre 228.

— Je ne me frappe pas...
 — On a tendance à s'exagérer, quand on est jeune,
 — Je n'exagère rien...
 — Une fille qu'on vous a refusée, peut-être...
 Je n'ai pas entendu dire que vous fréquentiez... et e ne vois pas dans le pays...
 — Elle n'est pas du pays.
 — De la ville alors ?
 Boislaurier inclina la tête.
 — Une coquette ?
 — Une trisérable ! s'écria le jeune paysan avec un éclair de colère.
 — Et c'est pour ça, reprit le conducteur.
 — C'est pour ça.
 — Je disais bien que vous exagériez.
 — Non... Si vous saviez, mais vous ne savez pas !...
 Et des sanglots secouèrent la poitrine du jeune homme.
 — Je ne vous demande pas votre secret, M. Boislaurier, fit le conducteur, mais vous avez tort de prendre la chose si fort à cœur, et de vous laisser aller à un accès de désespoir dont vous vous repentirez plus tard.
 Le fils du fermier fit un geste tout indifférent.
 — Vous ne savez pas ce que c'est que le métier militaire, mais je le sais, moi !...
 — Que m'importe ?...
 — Nom d'un fil de fouet, ce n'est pas toujours gai... Pas de liberté... Et les corvées ? Et les marches, et les manœuvres, et la salle de police, et la prison ! On ne peut pas faire un pas, un geste,

INFORMATIONS

Quel sera le nouveau ministre de la Justice ?

A cause du dîner diplomatique qui a eu lieu dimanche soir au ministère de l'intérieur, M. Ribot n'a pas pu encore s'occuper de trouver un successeur à M. Bourgeois. Les démarches ont commencé lundi.

La conclusion logique du débat qui a eu lieu à la Chambre et qui s'est traduit par un ordre du jour de confiance en faveur du gouvernement serait le retour de M. Bourgeois, qui, pressenti, hésite à reprendre son portefeuille.

La *Petite République* croit savoir qu'il a été question d'offrir le portefeuille de la Justice à M. Demôle, sénateur, qui en a déjà été le titulaire et qui ne serait pas éloigné d'accepter la proposition.

D'autre part, le *XIX^e Siècle* dit que M. Develle garderait le portefeuille de la Justice jusqu'à la fin du procès devant les assises.

Les démarches de M. Ribot

M. Ribot fera dans la matinée une nouvelle démarche auprès de M. Bourgeois et lui demandera de reprendre son portefeuille. Mais on assure que M. Bourgeois est décidé à maintenir sa démission.

M. Ribot consulterait alors ses collègues pour la désignation du nouveau ministre de la Justice. Le bruit persiste que M. Develle, conserverait la justice jusqu'à la fin du procès du Panama.

L'intervention de M. Cavaignac

Les journaux républicains sont unanimes à blâmer l'intervention de M. Cavaignac dans les débats de la séance de lundi.

Ils se félicitent de la nouvelle victoire de concentration républicaine.

Le scrutin sur l'ordre du jour de confiance

La majorité qui a voté l'ordre du jour de confiance au gouvernement est totalement républicaine.

La minorité comprend 144 droitiers, 25 boulangistes, 25 radicaux-socialistes et 20 républicains modérés.

Il y a eu 36 abstentions, la plupart républicaines.

La fin du Procès

On ne croit pas que le procès se termine avant dimanche ou lundi.

Au point où en sont arrivés les débats du procès en corruption devant la cour d'assises, il est possible de se rendre compte de la situation faite aux accusés par les dépositions des témoins et par les interrogatoires.

Sans devancer le verdict du jury, devant lequel tout le monde devra s'incliner, on peut exprimer l'impression générale et résumer le sentiment public vis-à-vis des membres du parlement qui sont assis sur les bancs de la justice, pour avoir touché des chèques. On se demande, en

Bien encore quand on y est forcé, on s'y fait. Mais aller de gaieté de cœur se fourrer dans ce guépier !... quand on a comme vous du bon bien chez soi, qui ne demande qu'à boire un peu de pluie et de soleil pour rapporter de beaux écus sonnants. Aller quitter tout cela pour porter Azor et manier le flingot, c'est de la folie, entendez-vous, de la pure folie. Sans compter qu'un coup de chien peut survenir, et qu'il est fort possible qu'on y laisse ses os.
 Boislaurier jeta vers le ciel un regard de suprême dédain.
 — Mourir ! dit-il... Être tué !... c'est ce que je demande.
 — Mâtin, murmura le père Nicol... Si c'est ainsi, je ne dis plus rien.
 Le vieillard prit ses guides, fit claquer son fouet pour rappeler ses voyageurs dispersés sur les côtés de la route.
 — Ça se passera, monsieur Boislaurier, ça se passera, murmura-t-il !... Et Dieu veuille que ce soit bientôt !
 — Jamais ! dit le jeune homme avec conviction.
 Le père Nicol grimpa sur son siège.
 — Vous ne montez pas ?
 — Non, j'aime mieux marcher.
 — A votre aise... Au revoir, M. Boislaurier, et non courage.
 — Adieu, père Nicol, adieu !
 Le vieillard rassembla sa couverture sur ses genoux, assujettit ses guides dans sa main, regarda autour de lui pour s'assurer que tout le monde était bien monté, enveloppa ses chevaux d'un coup de fouet vigoureux, qui retentit dans la sonorité

vérité, en quoi leur situation diffère de celle des députés et sénateurs que le juge d'instruction avait envoyés devant la chambre des mises en accusation et qu'elle a refusé de traduire devant les assises.

Comme MM. Albert Grévy, Léon Renault et Rouvier, ils ont expliqué les rapports d'affaires qu'ils avaient avec M. de Reinach ; et on n'a aucunement établi qu'il y eût la moindre connexité entre leurs votes et leurs relations avec ce financier.

Des témoignages sérieux ont affirmé leur honorabilité ; et on ignore pourquoi ils sont devant le jury alors que leurs anciens coaccusés ont été soustraits à cette cruelle épreuve, qui finira certainement, pour M. Béral entre autres, par un acquittement.

En résumé, ce grand procès qui restera célèbre et qui tiendra sa place dans les annales judiciaires de notre siècle, a fait du bruit surtout à cause des ruines accumulées dans l'entreprise du percement de l'isthme de Panama.

Après la clarté des débats judiciaires, dit le *Petit Parisien*, tout a diminué, sauf, hélas ! le chiffre de l'argent perdu.

M. Yves Guyot

M. Yves Guyot réassigné devant la cour d'assises persiste à refuser de se présenter ; il déclare d'ailleurs que les propos qui lui sont attribués sont une pure légende.

Une lettre de M. Barboux

Une lettre de M^e Barboux dément que le témoin Goliard ait prétendu avoir arrêté avec lui et Mme Cottu les termes de l'incident Cottu, comme l'a affirmé à la tribune M. Pourquery de Boisserin.

Les journaux républicains se félicitent que la séance de lundi à la Chambre et la cour d'assises aient démontré la fausseté des allégations de Mme Cottu et aient fait échouer les manœuvres orléano-boulangistes.

Les journaux radicaux estiment que le Parlement ne doit plus se laisser prendre à ces manœuvres, mais qu'il doit laisser les jurés se prononcer dans la plénitude de leur indépendance.

Le *Soleil* dit que la majorité qui a voté en faveur du gouvernement le suivra partout où il voudra la mener.

L'affaire des Freins Wenger

Dans sa plaidoirie, l'avocat Boullay ayant cité une lettre du baron de Reinach à M. Yves Guyot mentionnant une somme de 10,000 fr. pour M. Deloncle, aujourd'hui député, comme acompte sur une affaire de freins, M. Guyot a déclaré qu'il n'a jamais reçu une pareille lettre.

D'autre part, dans une lettre, M. Deloncle affirme qu'il n'a jamais reçu de M. de Reinach ou d'un autre une somme quelconque pour l'affaire des freins Wenger.

M. Gladstone

On annonce de Londres que M. Gladstone est atteint par l'influenza.

La discussion du *Home rule* est ajournée jusqu'après Pâques.

Les Républicains en Espagne

On mande de Madrid qu'une nouvelle manifestation républicaine a eu lieu à Barcelone.

L'ordre a été rétabli.

du grand air, puis la diligence s'éloigna grand train, avec un bruit de ferrures et de sonneries de grelots, dans un nuage de poussière, pendant que le conducteur grommelait entre ses dents...

— Quels fous que ces jeunes gens d'aujourd'hui quels fous !...

Le fils de Boislaurier resta un instant immobile sur le milieu du chemin, regardant machinalement disparaître la voiture, absorbé par sa douleur, que sa conversation avec le père Nicol venait de raviver, puis il fit un mouvement brusque comme pour éloigner de lui les pensées sombres qui l'assaillaient et reprit sa marche rapide sur la voie poussiéreuse dont tous les cailloux scintillaient, frappés par les rayons aveuglants du soleil qui montaient à l'horizon... pendant que les arbres continuaient autour de lui à secouer leurs têtes vertes et les champs chargés de blé à se mouvoir tout d'un pièce et à bruire sous le vent, avec la calme majesté des vagues.

II

Le jeune homme que nous venons, dans le chapitre précédent, de présenter à nos lecteurs étant un des héros principaux, un des héros sympathiques de notre histoire, nous devons, avant d'aller plus loin, le faire connaître plus amplement et faire le récit de son malheureux amour.

Notre voyageur désespéré était fils de Pierre Boislaurier, fermier d'un des principaux banquiers de Paris. Il avait un frère plus jeune que lui, nommé Paul, et il portait le prénom de Jacques.

Le domaine que Pierre cultivait était situé à un kilomètre environ de Verneuil et à cent mètres en-

Une explosion en Espagne
 Une explosion attribuée aux anarchistes a eu lieu à Oléza, dans la province de Barcelone. Les dégâts sont considérables. Il n'y a aucune victime.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Témoignages de satisfaction

Par décision en date du 10 mars 1893, M. le préfet du Lot vient d'accorder un témoignage officiel aux personnes ci-après désignées :

1° Au sieur Fourgous, de Caniac, qui s'est signalé dans un incendie survenu dans cette commune ;

2° Au sieur Lassale, Joseph de St-Céré, qui a sauvé une petite fille de 7 ans, en danger de se noyer dans la Bave ;

3° Au sieur Bouygues, de Salviac, qui a sauvé un enfant en danger de se noyer dans le ruisseau de Lourajou ;

4° A la nommée Iragne, Sabine, de Calès, qui a sauvé un enfant en danger de se noyer dans le réservoir dit de Nicot.

Armée

Le général Combarieu, commandant la 65^e brigade d'infanterie, se rendra à Cahors pour passer l'inspection de mobilisation du 7^e de ligne. Il commencera ses opérations, vendredi matin, à neuf heures et demie, par une revue du régiment en tenue de campagne, sur la place Thiers.

Mardi, à sept heures du matin, M. Bohy, directeur du service de l'intendance du 17^e corps d'armée, a fait une visite administrative au 7^e régiment d'infanterie.

Les dispenses d'industrie d'art

Le ministre de la guerre vient d'arrêter les dispositions relatives à l'application de la dispense du service militaire aux jeunes gens exerçant des industries d'art.

Il a décidé que les jurys professionnels institués à cet effet par la loi de recrutement fonctionneront du 16 mars au 30 mai, dernier délai.

Seront, cette année, admis aux examens de ces jurys, non seulement les conscrits de la classe de 1892 ayant ou non comparu devant un conseil de révision, mais encore les jeunes ouvriers ayant atteint ou devant atteindre l'âge de dix-huit ans avant le 1^{er} novembre prochain.

Ceux-ci devront demander à contracter l'engagement de trois ans avec faculté d'envoi en congé après une année passée sous les drapeaux.

Ne seront portés sur la liste d'admissibilité à la dispense que les postulants ayant obtenu un minimum de vingt points.

Le Comité de Cahors, qui se réunira incessamment, est ainsi composé :

- MM.
- Calmon, sculpteur, président ;
- Justy, Théophile, menuisier-ébéniste, secrétaire ;
- Olié-Beauregard, menuisier-ébéniste ;
- Verdié, horloger ;
- Delcros, peintre ;
- Dussan, sculpteur ;
- Marty, horloger ;
- Parvieux, peintre.

viron de la route de Bourgt.

Des deux frères, Paul, faible et frêle, était le préféré de la mère qui le traitait en enfant gâté. Le père aimait surtout Jacques qui le secondait dans ses travaux et sur lequel il comptait pour le remplacer.

— Quand au petit, disait-il d'un air de dédain en parlant du plus jeune, nous en ferons un notaire ou un curé.

Pierre était un ancien soldat qui avait fait le coup de feu en 1814 et était resté quelque temps prisonnier dans une forteresse d'Allemagne.

Le soir, après le souper, il allumait sa pipe de terre, culotée comme un héros de 93, s'asseyait dans un coin de la vaste cheminée qui prenait tout un côté de la salle basse de la ferme, et là, son chien Fox entre les jambes, il se rappelait ses aventures ou les narrait à son aîné, pendant qu'une chétive lumière vacillait sur la table de chêne massif, que la pluie crépitait sur les vitres, ou que le vent s'acharnait contre la porte ou les fenêtres, qu'il faisait crier comme des âmes qui se plaignent.

Pendant ce temps, la mère rangeait les ustensiles de ménage. Paul lisait. Le chien ronflait, et Jacques, le grand Jacques, accroupi sur un escabeau de bois, devant son père, écoutait, bouche béante, les yeux brillants, buvant pour ainsi dire chaque mot tombé des lèvres paternelles.

Quand Pierre parlait des dangers qu'il avait couru, le regard de Jacques s'allumait, son poing se crispait.

(A suivre).

La race des causses du Lot

La commission pour le concours spécial des animaux de la race des causses du Lot, se réunira à la préfecture, le 1^{er} avril, à 2 heures du soir.

Anciens militaires

Prière à messieurs les anciens militaires ayant 14 ans de service de se rendre à Cahors le dimanche 19 mars, à 2 heures de l'après-midi, pour y signer une pétition adressée à messieurs les députés, concernant un projet de loi qui sera soumis au vote sous peu.

Le secrétaire,
J. TARDIEU.

Convocation

Les membres du Parti ouvrier cadurcien sont priés de se réunir vendredi, 17 mars, à 7 h. 1/2. Ordre du jour : Communication importante; urgence.

Accident

Mardi matin, dans une des salles du rez-de-chaussée de la Société d'agriculture, le feu a pris à un baril de sulfure de carbone, en usage pour le traitement des vignes phylloxérées. Le feu a pris, on ne sait comment; heureusement, il n'y a pas eu d'accident de personnes. Il a été éteint avec du sable et n'a causé aucun dégât.

Les bouchers

Dans son audience de simple police, M. le juge de paix du canton Nord a condamné à 8 fr. d'amende les sieurs H. L..., et P. D..., et à 1 fr. le sieur M. D..., bouchers à Cahors, pour avoir tué des bêtes de boucherie en dehors de l'abattoir, afin d'éviter les droits. Le sieur P. D..., propriétaire de l'immeuble où étaient abattus les animaux, a été condamné à 1 fr. d'amende.

Vol

Le sieur Baptiste Guitard, vendeur de journaux, a été victime, lundi matin, d'un vol d'un paquet de cent exemplaires du journal *La Dépêche*. Ainsi qu'il le faisait tous les matins, Guitard, en montant au faubourg Labarre, afin de ne pas être surchargé, avait déposé le paquet à l'entrée du café de Paris, lorsqu'il est redescendu de sa tournée et qu'il a voulu reprendre les journaux, ceux-ci avaient disparu. Guitard n'a pu que déposer une plainte au bureau de police.

Gourdon

Le tribunal correctionnel de Gourdon a condamné, dans son audience du 13 mars, le nommé Jules-Firmin Chénévrier, typographe, à huit jours de prison et aux dépens pour injures grossières envers les agents de la force publique.

Cet individu avait déjà subi deux condamnations.

Le sieur Jean-Antoine Crabillé, âgé de 29 ans, demeurant au Pech-Peyroux, commune du Vigan, a été condamné à trois mois de prison, pour vol.

La femme Jeanne Valade, épouse Cayrol, domiciliée à Mouton, commune de Bétaille, a été condamnée à trois mois de prison pour voies de fait.

Labastide-Murat

La foire du second lundi de mars, à Labastide-Murat, a été assez bonne. Il s'est fait beaucoup de transactions au foirail aux bœufs avec une hausse très sensible.

Le prix des bêtes à laine variait peu avec celui des foires précédentes.

Les porcelets avaient beaucoup augmenté. La volaille se vendait 0,75 la livre.

Les œufs 0,50 la douzaine.

Le blé se vendait de 12 à 14 fr. les 4 quartons, prix toujours dérisoire, il faut en convenir; aussi les propriétaires sont-ils d'un mécontentement furieux.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 16 MARS 1893

- de 4 à 5 heures du soir (*Allées Fénélon*)
- Le Régiment de Champagne Kelsen.
- Les Cloches de Corneville (fantaisie) Planquette
- Le Cœur d'Yvette (valse) Klein.
- Thème varié pour clarinette solo Mayseder.
- (exécuté par M. Louis sous-chef)
- Les 28 jours de Clairette (Polka) V. Roger.

AVIS

M. A. Collière, médecin-dentiste à Toulouse, ancien élève et successeur de M. I. Trazit, sera à Cahors, les 3^e samedi et dimanche de chaque mois, Hôtel des Ambassadeurs.

Nouilles aux Œufs et Macaroni ***
RIVOIRE & CARRET
Réclamez dans toutes les Epiceries

PLUS DE DOULEURS
Rhumatismes, Sciatique, Goutte, Maux de Reins, Points de Côté, Toux rebelle, Bronchites, etc.
PAR L'APPLICATION DU VÉRITABLE
TOPIQUE BERTRAND AÎNÉ
50 années de succès et des milliers de guérisons ont prouvé son efficacité (Notice gratuite)
Prix: 0,50, 0,75, 1, etc. - Franco contre mandat.
LYON, 21, place Bellecour; PARIS, 141, rue de Rennes et 122, rue...

Variétés

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT PENDANT L'ANNÉE 1892

Par M. l'abbé JUSTIN GARY, secrétaire-général

(Suite et fin)

Le deuxième fascicule contient la statistique des décès de la commune de Cahors pendant l'année 1891. Nous devons ce précieux travail à notre excellent confrère, M. le docteur Lebœuf.

Il contient aussi la suite d'une étude historique détaillée et approfondie sur l'Ordre de Malte et la Commanderie de La Tronquière.

Ce travail de longue haleine fera honneur à son auteur, M. de Laroussilhe, qui joindra ainsi le titre d'historien à celui de littérateur qu'il possède depuis longtemps. On trouvera, du reste, dans le même fascicule un bel échantillon de son talent poétique, son Ode à Clément Marot.

Puisque je suis amené à parler de poésie, je ne retarderai pas davantage l'éloge que je dois adresser en votre nom à nos poètes déjà connus, MM. J.-B. Rouquet et Joseph Blanc et à deux autres dont nous ignorions le réel talent, MM. Henri Caminade et l'abbé Fourastié.

M. Rouquet a semé, cette année, ses charmantes productions dans plusieurs journaux ou revues littéraires du Midi, voulant sans doute laisser les pages de nos fascicules aux travaux historiques et scientifiques. C'est regrettable pour nos membres correspondants qu'auraient charmés des poésies telles que *La pauvre Menino* et des nouvelles en prose fébréenne comme *Las doumaïsselos* et *Lou calet*.

Notre Société, Messieurs, accueille avec empressement les membres qui demandent à être admis sans exiger d'eux, comme le font certaines académies, un travail quelconque qui leur serve pour ainsi dire de passeport, mais elle est bien plus joyeuse quand elle voit venir à elle des travailleurs, des chercheurs et des érudits comme M. l'abbé Taillefer, curé de Cazillac (Tarn-et-Garonne). Deux de ses travaux : *Une aliénation de biens ecclésiastiques* pour une somme de 50,000 écus d'or (1576) et *Un fief féodal du Chapitre de la Cathédrale de Cahors (1262)*, ont été insérés dans notre bulletin.

Énumérons simplement ce que nous a lus M. Greil, au nom de ce nouveau confrère : 1^o *Une ordonnance du duc de Candale imposant à diverses communes du Quercy le paiement d'une somme de 20,000 livres pour le régiment de Saint-Luc à l'époque de la guerre de Guyenne (1651-1653)*; 2^o *Une vente à la criée à Castelnaud en 1324*; 3^o *Vidimus de congé et adveu du tiers état (1595) faisant connaître les noms militaires au xv^e siècle*; 4^o *Extraits de testament de Jean Guiscard, seigneur de Lalawie (Belaye) et de Hugues de Salviac*; 5^o *Compromis passé le 21 avril 1459 entre le recteur de Lasbouyges et ses paroissiens*; 6^o *Un mémoire présenté au roi pour le maintien du sénéchal de Martel*.

Je viens de nommer M. Louis Greil. Vous seriez justement surpris qu'il n'eût communiqué à la Société que les travaux de M. Taillefer. Quoiqu'il ait cette année, été moins prodigue que de coutume des précieux documents qu'il a su recueillir, nous lui devons toutefois la communication des *Statuts de la corporation des tailleurs de Cahors en 1611*.

Le même membre nous a lu un *Edit royal de 1583* envoyé par notre confrère M. Miran, d'Albas.

De plus, il s'est chargé de la nécrologie de M. Bonamy, qui sera publiée dans le 4^e fascicule du bulletin, en même temps que la nécrologie de M. Pignères, par M. de Laroussilhe.

Ce dernier membre ne s'est pas contenté de nous donner lecture de son étude historique sur la *Commanderie de La Tronquière*, il nous a fait connaître : 1^o *Le dolmen d'Hautesserre*; 2^o *Un arrêté du Conseil d'Etat du 15 juin 1755, ordonnant l'entretien des écluses construites ou à construire sur le Lot*; 3^o *Un document du xv^e siècle relatif aux bourses à accorder aux élèves du collège Pellegrin*; 4^o *Des Lettres patentes du roi portant création d'un hôpital général dans la ville de Cahors (1683)*, etc.

M. Louis Combarieu nous a signalé les *Précautions prises par les habitants de St-Céré pour se préserver de la peste aux xv^e et xviii^e siècles*. Il a, de plus, écrit une notice nécrologique sur M. Baudel.

M. Joseph Blanc a analysé l'ouvrage de M. Larroumet, intitulé : *Étude d'histoire et de critique dramatique*, fait le compte-rendu des fêtes de l'inauguration du monument Clément Marot et rédigé avec soin les procès-verbaux de nos séances.

M. Delpérier nous a lu un article intéressant sur la jeunesse de Champollion; M. de Maynard des papiers de famille, relatifs à la surveillance des courriers pendant les Cent jours et M. Caminade, deux nouvelles humoristiques : *Une journée à la campagne*, et *Un curé de Gourdon*; Pierre de Marsis.

M. Forestié, secrétaire-général de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, est venu lui-même nous faire connaître

des documents inédits sur Hugues de Car-dailac-Bioule, qui épousa une nièce de Jean XXII, et qui fut le premier à fabriquer de l'artillerie à feu, huit ans avant la bataille de Crécy. Nous avons enfin continué la lecture, commencée l'an dernier, des *Comptes de recettes et des dépenses du vénérable chapitre de l'église Cathédrale Saint-Etienne de Caors pour l'année 1652 finissant 1653*, dont les premières pages vont paraître dans le Bulletin, sous la signature de M. Paul de Fontenilles.

Nous regrettons que son grand âge n'ait pas permis à notre directeur honoraire M. Malinowski de nous faire profiter cette année de ses travaux scientifiques qu'il nous prodiguait naguère.

Pour n'oublier personne, mentionnons quelques œuvres d'art qui nous ont été signalées par M. de Laroussilhe, et félicitons M. Calmon de ses portraits, M. Rougé de son buste du sergent Lavayssièrre, M. Lafon de ses natures mortes et M. Mayac de ses paysages.

Comme on peut le voir, Messieurs, la Société des Etudes a répondu à son triple but qui est, d'après le premier article de ses statuts, « de cultiver et de répandre dans le pays le goût des lettres, des sciences et des arts; et, à ce triple point de vue, de rechercher, de signaler et de recueillir tous les matériaux et tous les documents qui peuvent se rattacher à l'histoire, à la géographie et à l'organisation physique, scientifique et littéraire de la contrée. »

Elle a aussi scrupuleusement respecté le deuxième article ainsi conçu : « Toute discussion politique et religieuse est absolument interdite. » C'est pourquoi nos réunions hebdomadaires ont tant de charmes pour ceux qui ont l'habitude de s'y rendre; nous souhaiterions seulement qu'ils fussent plus nombreux.

Laissez-moi terminer ce rapport, déjà long, par une courte citation.

C'est le 24 mai 1873 que, selon l'expression pittoresque de son premier président, M. Léon Valéry, la Société des Etudes fit, à l'occasion de la distribution solennelle des prix mis au concours, « son entrée dans le monde ». Mgr Grimardias, alors comme aujourd'hui président d'honneur de la Société, prononça, comme président de la séance publique, un discours qui fut remarqué : « Étudiez donc, Messieurs, disait-il, nous suivrons avec intérêt vos essais, tous y applaudiront avec nous. L'étude est une noble manière d'occuper ses loisirs. Vaste est le champ ouvert à votre activité... Ces études vous apporteront-elles la réputation? je ne sais, mais elles pourront être utiles, et, à coup sûr, pour vous elles ne seront pas sans plaisir... »

Sur le terrain, disait-il encore, où vous vous êtes placés, les esprits et les cœurs pourront se rapprocher et se confondre. Rien n'est plus désirable, et nous devons y travailler tous; vous y aurez contribué pour votre part en cherchant toujours dans vos études historiques ou autres ce qui réunit et non ce qui sépare... »

Ces souhaits, ajoutait-il en terminant, peuvent être ceux d'un cœur d'évêque; à l'heure présente, nous croyons qu'ils doivent être ceux de tout cœur français.

Je n'hésite pas à dire en votre nom, Messieurs, que ces vœux sont les nôtres.

Ce qui nous rapproche et nous rapprochera toujours, c'est l'amour du sol natal et le culte de ses gloires.

(Extrait du Bulletin de la Société des Etudes).

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{re} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Dernières nouvelles

Rentrée de M. Bourgeois

M. Bourgeois est rentré à Paris. Il a informé M. Ribot, président du conseil, qu'il consent à reprendre le portefeuille de la justice.

Le procès en corruption

Le 7^e audience du procès de Panama a commencé hier à midi.

Les plaidoiries des avocats des parties civiles continuent.

L'avocat général Lafon a refait le procès pendant trois longues heures.

M. de Lesseps s'est levé pour protester de son honorabilité et de sa moralité.

L'audience est levée à 5 heures.

L'explosion du restaurant Véry

L'arrestation de l'anarchiste Mathieu, principal auteur de l'explosion du restaurant Véry, actuellement en Belgique, est considérée comme imminente.

Bourse de Paris

Cours du 15 mars 1893

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt.	97 55
3 0/0 amortissable.....compt.	97 70
4 1/2 0/0 1883.....compt.	106 10

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	3920
CRÉDIT FONCIER.....	987 50
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	475
COMPTOIR N ^o D'ESCOMPTE.....	498
EST (Chemin de Fer).....	965
LYON.....	1535
MIDI.....	1320
NORD.....	1883
ORLÉANS.....	1623
OUEST.....	1116
GAZ, C ^o parisienne.....	1442 50
CANAL DE PANAMA.....	11 25

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	468 75
EST 3 0/0.....	458
MIDI 3 0/0.....	466 25
NORD 3 0/0.....	465 50
ORLÉANS 3 0/0.....	468
OUEST 3 0/0.....	468
SUD DE LA FRANCE.....	416
OUEST-ALGÉRIEN.....	433
EST-ALGÉRIEN.....	433 50
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 0/0 1853.....	617
— — — 4 0/0 1863.....	516
— — — fonc. 3 0/0 1877.....	382
— — — comm. 3 0/0 1879.....	474
— — — comm. 3 0/0 1880.....	410
— — — fonc. 3 0/0 1883.....	411
— — — 3 0/0 1885.....	471
— — — bons 100 fr. av. lots.....	38
GAZ, C ^o parisienne.....	528

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	99
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	99 10
LOMBARDS, 3 0/0.....	326 50
SARAGOSSE 3 0/0.....	325

A VENDRE

VIN DE PROPRIÉTAIRE

GARANTI NATUREL

S'adresser au bureau du Journal du Lot.

BULLETIN FINANCIER

du 15 mars 1893

On débute très ferme et on paraissait vouloir aller plus loin, mais des ventes assez importantes faites pour le compte des caisses d'épargne font reculer les cours de nos rentes. La liquidation de quinzaine a commencé aujourd'hui par la réponse des primes. Cette opération n'a plus présenté un bien grand intérêt.

Londres ferme. Même note à Vienne. Berlin très lourd au début se raffermi un peu ensuite. Le 3 0/0 ouvre à 97.70 et finit à 97.50 après avoir fait au plus bas 97.47 1/2.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont moins fermes. Le Foncier est à 983.75. La Banque de Paris cote 648.75. Le Crédit Lyonnais ne varie pas à 773.25.

Malgré une bonne recette, le Suez est lourd à 2630.

Nos grands chemins sont un peu moins fermes suivant les oscillations de nos rentes.

Les fonds étrangers ont des fortunes diverses. L'Italien recule à 92.57 1/2 sur des ventes d'Allemagne. On attribue ces ventes à l'aliénation par le gouvernement Italien de 60 millions de rentes en capital.

L'Extérieure est à 64 11/32 sans changement, plutôt un peu lourde sur une maladie de la régente d'Espagne.

Grande fermeté des fonds ottomans et du Hongrois.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Pâques à Madrid

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera du 22 mars au 1^{er} avril 1893, au départ des gares de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1^{re} classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt: en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant vingt jours et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

FÊTES DE PAQUES 1893

Extension de la durée de validité des Billets

ALLER ET RETOUR

A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans étendra jusqu'au Mardi 11 Avril inclus, la durée de validité de ses Billets d'Aller et Retour à prix réduits, qui seront délivrés pendant la période du Mercredi 29 Mars au Lundi 10 Avril inclus, aux conditions de son Tarif spécial G V n° 2.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité, lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

SEMAINE SAINTE A SÉVILLE

FOIRE DE SÉVILLE 1893

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte, du 26 mars au 1^{er} avril et de la Foire et des Fêtes qui auront lieu à Séville du 18 au 22 Avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera du 17 mars au 16 avril inclus, au départ de Paris, Orléans, le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets Aller et Retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 fr., par place, avec faculté d'arrêt sur divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 5 Mai inclusivement et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus le supplément complet c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G. Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maîtres et adjoints EN VENTE: chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 46, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Bibliographie

On trouvera dans la 409^e livraison de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE une très intéressante étude géographique sur Fez, la plus importante des villes du Maroc, par M. de la Martinière, l'explorateur bien connu; de curieux articles de M. Saverot sur les Fiançailles en droit romain et en ancien droit, de M. H. Déglin sur les Fiançailles en droit actuel; une biographie du grand philosophe allemand Fichte, par M. Xavier Léon, enfin, une magistrale monographie du Fief, par M. Ch. Mortet.

LA DÉBACLE

Par Emile ZOLA

Grande publication illustrée en livraisons à 40 cent.

Pour annoncer cette édition véritablement populaire, nous ne pouvons mieux faire que de mettre sous les yeux de nos lecteurs la lettre suivante que le maître a écrite à l'un de nos grands journaux du matin:

« Vous allez publier *La Débauche* et vous me demandez quelques lignes de préface.

« D'ordinaire, je veux que mes œuvres se défendent d'elles-mêmes et je ne puis que témoigner ma satisfaction en voyant celle-ci publiée dans un grand journal populaire, qui la fera pénétrer dans les couches profondes de la Démocratie.

« Le peuple la jugera et elle sera pour lui, je l'espère, une leçon utile. Il y trouvera ce qu'elle contient réellement: l'histoire vraie de nos désastres, les causes qui ont fait que la France, après tant de victoires, a été misérablement battue, l'effroyable nécessité de ce bain de sang d'où nous sommes sortis régénérés et grandis.

« Malheur aux peuples qui s'endorment dans la vanité et la mollesse! La puissance est à ceux qui travaillent et osent regarder la vérité en face. »

La Débauche est illustrée par un artiste éminent, le peintre de batailles JEANNIOT, qui s'est inspiré de documents authentiques en visitant, comme l'a fait Emile Zola, les contrées qui furent le théâtre de la guerre.

L'ouvrage, grand in-8° Jésus, paraît en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. Deux livraisons par semaine et une série tous les 18 jours.

On peut souscrire de suite à l'ouvrage complet, reçu franco au fur et à mesure de l'apparition de chaque série, en adressant un mandat poste de sept francs à l'éditeur E. Flammarion, 26, rue Racine, Paris.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES

A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique: AUDOUARD, BRIVE

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 octobre 1892)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125
	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS
PARIS.....	départ. 3 ^h soir	9 ^h mat	8 ^h soir	11 35s.	—
BRIVE.....	arrivée. 6 38	6 21	5 21	12 42	—
	départ. 6 50	6 46	5 26	1 10	7 ^h 5 soir
SOUILLAC.....	arrivée. 7 48	7 27	6 7	2 8	8 3
	départ. 7 53	7 30	6 10	2 14	8 11
CAZOULÈS.....	arrivée. 8 »	—	—	2 21	8 18
	départ. 8 2	—	—	2 22	8 21
Lamothe-Fénelon.....	8 15	—	—	2 35	8 34
Nozac.....	8 25	—	—	2 45	8 44
GOURDON.....	8 39	8 »	6 38	3 »	8 58
Saint-Clair.....	8 49	—	—	3 10	9 8
Dégagnac.....	9 1	—	—	3 22	9 20
Thédirac-Peyrilles.....	9 12	—	—	3 33	9 31
Saint-Denis-Catus.....	9 23	—	—	3 45	9 43
Espère.....	9 32	—	—	3 54	9 52
CAHORS.....	arrivée. 9 43	8 41	7 19	4 5	10 3 soir
	départ. 9 58	8 47	7 24	4 20	7 30 mat.
Sept-Ponts.....	10 8	—	—	4 31	7 42
Cieurac.....	10 22	—	—	4 47	8 »
Lalbenque.....	10 29	—	—	4 56	8 9
Caussade.....	11 2	9 31	8 6	5 31	8 45
MONTAUBAN.....	arrivée. 11 37	9 58	8 32	6 11	9 28
	départ. 12 2	10 23	8 40	6 25	—
TOULOUSE.....	arrivée. 1 32s.	11 10s.	9 29	7 55	—

De Toulouse à Paris

	16	1140	26	1126	1136	40
	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS	EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 25	—	6 ^h »	—	9 ^h 25	6 ^h 6
MONTAUBAN.....	arrivée. 3 14	—	7 15	—	10 36	7 13
	départ. 3 24	4 15	7 30	—	10 50	7 30
Caussade.....	3 49	5 »	7 58	—	11 31	8 11
Lalbenque.....	—	5 47	—	—	12 13	8 54
Cieurac.....	—	5 56	—	—	12 21	9 2
Sept-Ponts.....	—	6 8	—	—	12 33	9 14
CAHORS.....	arrivée. 4 32	6 16	8 46	—	12 41	9 22
	départ. 4 38	6 30	8 54	6 5	—	9 30
Espère.....	—	6 45	—	6 20	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	6 59	—	6 33	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 14	—	6 48	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 23	—	6 57	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 33	—	7 6	—	10 29
GOURDON.....	5 23	7 49	9 43	7 23	—	10 43
Nozac.....	—	7 58	—	7 32	—	10 52
Lamothe-Fénelon.....	—	8 7	—	7 42	—	11 1
CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 16	—	7 52	—	11 10
	départ. —	8 18	—	7 54	—	11 12
SOUILLAC.....	arrivée. 5 47	8 25	10 7	8 2	—	11 19
	départ. 5 50	8 31	10 11	8 9	—	11 25
BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 37s.	10 55	9 17m.	—	12 7
	départ. 7 »	—	11 5	—	—	12 49
PARIS.....	arrivée. 4 37	—	10 24	—	—	11 38

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 40	12 ^h 50	6 ^h 30
Mercuès.....	6 54	1 4	6 53
Arrêt Douelle	6 58	»	6 57
Parnac.....	7 5	1 15	7 5
Luzsch.....	7 44	1 22	7 11
Castelfranc.....	7 24	1 35	7 23
Arr. Prayssac	7 27	»	7 26
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 46	7 34
Duravel.....	7 43	1 54	7 41
Sotrac-Touzac	7 51	2 3	7 49
Fumel.....	8 »	2 13	7 58
LIBOS. — A.	8 6	2 49	8 4
BORDEAUX. — A.	3 51	8 11 m	4 45
PARIS. — Ar.	11 38	4 28 s.	10 24

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	7 40	11 30	7 10
— Express.	7 40	3 57	9 5
BORDEAUX. — A.	»	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 20	3 30	9 5
Fumel.....	8 53	3 57	9 11
Sotrac-Touzac	8 45	3 49	9 21
Duravel.....	8 52	3 58	9 28
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 35
Arr. Prayssac	9 6	»	9 42
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 48
Luzsch.....	9 22	4 36	9 58
Parnac.....	9 31	4 46	10 6
Arrêt Douelle	9 36	»	10 11
Mercuès.....	9 41	4 57	10 16
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 32

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 45	11 ^h 40	5 ^h 23
Cabessut, halte	7 54	11 51	5 32
Arcambal.....	8 4	12 5	5 42
Vers.....	8 12	12 17	5 50
Saint-Géry.....	8 20	12 29	5 57
Conduché.....	8 32	13 47	6 9
St-Girg, halte.	8 38	13 56	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	1 10	6 24
Calvignac, hal.	8 55	1 49	6 31
Cajarc.....	9 8	1 40	6 44
Montbrun, hal.	9 18	1 54	6 54
Toirac.....	9 27	2 7	7 5
Lamadelleine.....	9 39	2 23	7 18
CAPDENAC. A.	9 51	2 40	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 47	11 30	5 23
Lamadelleine.....	7 50	11 54	5 31
Toirac.....	8 10	12 9	5 46
Montbrun, hal.	8 12	12 19	5 54
Cajarc.....	8 30	12 39	6 5
Calvignac, hal.	8 40	12 53	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	1 8	6 25
St-Girg, halte.	8 57	1 19	6 33
Conduché.....	9 5	1 28	6 39
Saint-Géry.....	9 18	1 41	6 53
Vers.....	9 23	1 50	6 58
Arcambal.....	9 31	2 1	7 6
Cabessut, halte.	9 41	2 25	7 16
CAHORS. — A.	9 49	2 34	7 24

UNION DES OUVRIERS Tailleurs de pierre et Maçons

L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetièrre, etc., etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.

Vignes Américaines PAR MILLIONS DE PLANTS A LA VENTE 500 variétés

Othellos et Jacquez, racinés, 1^{er} choix..... 40 fr. le mille. Herbemont, Clinton dit plant Pouzin..... 50 fr. —

Greffés soudés, depuis 1 30 fr.

Envoi franco du prix-courant sur demande. — S'adresser au propriétaire: M. Victor COMBES, chevalier du Mérite Agricole, A VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN: 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

A LOUER un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N° 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie Guilloire.

Vins de Bordeaux-Médoc

Vins vieux blancs et rouges au détail et vins en fûts, Cognacs, Rhums, Armagnacs et Champagnes, tous articles de marque et garantis.

Vente à Cahors, 19, rue Saint-Barthélemy, chez M. Lasserre, ancien chef de section.

EAU MINÉRALE NATURELLE

BI-CARBONATÉE SODIQUE

de

Saint-Julien de Jordanne (Cantal)

Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal

La bouteille (verre non compris). 0^{fr} 30

La caisse de 21 bouteilles... 6 00

S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire. M. Magot, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.

A Vendre IMMÉDIATEMENT

L'établissement connu sous le